



Révision de la confiance, la concurrence et le choix du consommateur (révision de la CCT)

Séance 11.1 - Mise à jour des révisions de l'ICANN

Table des matières

Contexte	2
Problématiques	3
Proposition des dirigeants pour la décision du GAC	3
Faits importants	4
Positions actuelles	5
Principaux documents de référence	5

Objectifs de la séance

- Débattre sur les résultats de la discussion entre le Conseil d'administration, l'équipe de révision de la CCT et la communauté de l'ICANN à la suite des décisions du Conseil d'administration sur les recommandations de la révision de la CCT.
- Déterminer le possible travail de suivi pour le GAC

Contexte

La révision de la concurrence, confiance et choix du consommateur (CCT), la première du genre, a été <u>initiée</u> le 23 décembre 2015 et menée conformément à l'<u>affirmation d'engagements</u>. Par la suite, elle a été remplacée par les nouveaux <u>statuts constitutifs de l'ICANN</u> à la suite de la <u>transition du rôle de supervision des fonctions IANA</u> (1er octobre 2016).

L'article 4.6 de statuts constitutifs de l'ICANN définit le mandat de la révision de la CCT comme suit :

L'équipe de révision pour la révision de la CCT (« équipe de révision de la CCT ») examinera (A) la mesure dans laquelle l'expansion des gTLD a encouragé la concurrence, la confiance et le choix du consommateur et

(B) l'efficacité du processus de candidature et d'évaluation de la série de nouveaux gTLD et des sauvegardes mises en place pour atténuer les problèmes liés à la série de nouveaux gTLD.

Parmi les 15 membres de l'<u>équipe de révision</u>, le GAC a été représenté par deux personnes : Laureen Kapin (Commission fédérale du commerce des États-Unis) et Megan Richards (Commission européenne).

L'équipe de révision a <u>travaillé</u> pendant une période d'environ trois ans, avec près de 4000 heures de réunions.

Avant le début des délibérations de l'équipe de révision, un groupe consultatif sur la mise en œuvre a recommandé un ensemble de <u>66 mesures</u> qui ont été <u>approuvées</u> par le Conseil d'administration de l'ICANN (12 février 2015) pour considération par l'équipe de révision, ainsi que les <u>données</u> pertinentes recueillies par l'organisation ICANN.

Le travail de l'équipe de révision a également été informé par de nombreuses <u>études et initiatives</u> <u>de recherche</u>, y compris les sondages effectués chez les consommateurs et les titulaires de noms de domaine, et l'analyse statistique de l'utilisation malveillante du DNS. Au cours de ses délibérations, l'équipe de révision a également sollicité formellement les commentaires de la communauté sur son <u>rapport préliminaire</u> (7 mars 2017) et d'<u>autres sections de son rapport</u> (27 novembre 2017).

L'équipe de révision de la CCT a atteint le consensus sur 35 recommandations et, le 8 septembre 2018, a publié son <u>rapport final</u> de 200 pages. Conformément aux statuts constitutifs de l'ICANN, le Conseil d'administration a pris des <u>mesures</u> dans les 6 mois, le 1er mars 2019.

Problématiques

Les « révisions spécifiques » prévues dans les statuts constitutifs de l'ICANN sont des mécanismes de reddition de comptes qui sont critiques pour l'accomplissement de la mission de l'ICANN et pour servir l'intérêt public.

Dans le cadre des engagements liés à l'intérêt public qui concernent l'expansion des gTLD, l'article 4.6(d)(iii) des <u>statuts constitutifs de l'ICANN</u> prévoit que l'ICANN :

veillera à aborder de manière adéquate les questions relatives à la concurrence, la protection du consommateur, la sécurité, la stabilité et la résilience, l'utilisation abusive et malveillante, la souveraineté et la protection des droits avant ou simultanément avec l'autorisation d'augmenter le nombre de nouveaux domaines de premier niveau dans la zone racine du DNS conformément à un processus de candidature engagé à la date des présents statuts constitutifs ou ultérieurement (« série de nouveaux gTLD »).

Dans l'avis précédent du GAC au Conseil d'administration de l'ICANN, notamment dans le <u>communiqué du GAC de Los Angeles</u> (16 octobre 2014) et le <u>communiqué du GAC d'Helsinki</u> (30 juin 2016), le GAC a conseillé que la révision des séries de 2012 soit complétée et considérée dans l'élaboration de politiques avant le lancement de séries ultérieures.

Au cours de l'ICANN64, les membres du GAC ont exprimé leurs préoccupations du fait que le Conseil d'administration n'ait adopté que six des 35 recommandations de l'équipe de révision de la CCT. Dans son <u>communiqué du GAC de Kobe</u>, le GAC a émis un <u>avis consensuel</u> où il conseille vivement au Conseil d'administration de se réunir dans les plus brefs délais avec les leaders de l'équipe de révision de la CCT dans le but d'envisager la possibilité de revenir sur certaines décisions. Le Conseil d'administration <u>a répondu</u> (15 mai 2019) qu'il « *laissera ses décisions en attente* » et qu'il s'engagera à travailler avec les leaders de l'équipe de révision sur des questions plus générales concernant les révisions spécifiques de l'ICANN.

Proposition des dirigeants pour la décision du GAC

- 1. Continuer à examiner les mesures prises par le Conseil de d'administration de l'ICANN sur les recommandations de la révision de la CCT énoncées dans sa <u>résolution</u> (1er mars 2019), en vertu des analyses fournies dans la fiche de suivi du GAC jointe à ce document d'information.
- 2. Déterminer les prochaines étapes possibles pour le GAC, en particulier :
 - a. Contribuer à la poursuite du travail et à l'analyse demandée par le Conseil de l'ICANN, tant sur les recommandations acceptées que sur les recommandations en suspens
 - b. **Surveiller** la considération des recommandations réalisées par l'intermédiaire de groupes communautaires et de processus d'élaboration de politiques

c. **Faire le suivi** des recommandations en suspens devant être analysées par le Conseil d'administration de l'ICANN.

Faits importants

- Le 8 septembre 2018, l'équipe de révision de la CCT a publié son rapport final
- Le 8 octobre 2018, le rapport final et ses recommandations ont été publiés pour consultation publique, compte tenu de ce établi par les statuts constitutifs quant à leur considération par le Conseil d'administration de l'ICANN. La période de consultation publique a été clôturée le 1er février 2019. Neuf commentaires ont été soumis, notamment par les comités consultatifs de l'ICANN et les parties prenantes de la GNSO.
- Le 11 décembre 2018, le GAC a soumis un commentaire sur le rapport final
- Le 1er mars 2019, le Conseil de l'ICANN a tenu une <u>réunion extraordinaire</u> pour examiner les recommandations de la révision de la concurrence, confiance et choix des consommateurs (CCT).
- Le 5 mars 2019, l'organisation ICANN a publié la <u>résolution</u> du Conseil d'administration, la <u>fiche de suivi</u> de 7 pages, ainsi qu'un <u>blog</u> écrit par le président du Conseil de l'ICANN fournissant des explications sur les décisions du Conseil.
- Le 14 mars 2019, le président de l'équipe de révision de la CCT a partagé l'<u>analyse</u> de l'équipe sur les décisions du Conseil, qui a été rapidement suivie d'une <u>réponse</u> du Conseil d'administration s'engageant à poursuivre la discussion avec la communauté au cours de l'ICANN65 ainsi qu'à assurer la liaison avec les membres de l'équipe de révision de la CCT dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations.
- Le 18 avril 2019, dans la <u>révision par le conseil de la GNSO du communiqué du GAC de Kobe</u>, la GNSO a confirmé que les recommandations de l'équipe de révision de la CCT sont ou seront examinées par les groupes de travail d'élaboration de politiques concernés.
- Le 23 avril 2019, les dirigeants de l'équipe de révision de la CCT ont parlé avec les membres du caucus du Conseil chargé des questions relatives à la CCT.
- Le 15 mai 2019, le Conseil d'administration de l'ICANN a <u>répondu</u> à <u>l'avis du GAC du communiqué de Kobe</u> en indiquant qu'« il laissera ses décisions en attente » tout en précisant qu'il n'a rejeté aucune des recommandations, et en signalant son intention de travailler avec les leaders de l'équipe de révision et la communauté sur le traitement d'un certain nombre de questions plus générales, y compris la hiérarchisation et la durabilité des révisions spécifiques et de leurs recommandations.

Positions actuelles

- Avis du GAC du <u>communiqué de Los Angeles</u> sur les <u>révisions de la première série des</u> nouveaux gTLD et la préparation pour les séries ultérieures (15 octobre 2014)
- Avis du GAC du <u>communiqué d'Helsinki</u> sur les <u>futures politiques et procédures des gTLD</u> (30 juin 2016)
- <u>Commentaire du GAC</u> au rapport préliminaire de l'équipe de révision de la CCT (19 mai 2017)
- <u>Commentaire du GAC</u> sur l'analyse statistique de l'utilisation malveillante du DNS dans les gTLD (22 septembre 2017)
- <u>Commentaire du GAC</u> sur de nouvelles sections à ajouter au rapport préliminaire des recommandations (recommandations liées à l'utilisation malveillante du DNS) (16 janvier 2018)
- <u>Commentaire du GAC</u> sur le rapport final de l'équipe de révision de la CCT (11 décembre 2018)
- Avis du GAC du <u>communiqué de Kobe</u> sur la <u>considération du Conseil d'administration de</u>
 l'ICANN sur les recommandations de la révision de la CCT (14 mars 2019)

Principaux documents de référence

- Fiche de suivi du GAC sur les actions du Conseil d'administration de l'ICANN (en date du 6 juin 2019) jointe à ce document.
- Fiche de suivi des actions du Conseil de l'ICANN (1er mars 2019)
- Recommandations de la révision de la CCT (8 septembre 2019)

Informations complémentaires

Séances et documents d'information connexes de l'ICANN65 :

Séance 4.1 - PDP sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD

Ressources de l'organisation ICANN :

https://www.icann.org/resources/reviews/specific-reviews/cct

Gestion des documents

Réunion	ICANN65 Marrakech, 24 au 27 juin 2019
Titre	Révision de la confiance, la concurrence et le choix du consommateur
Distribution	Membres du GAC et du public (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 6 juin 2019